

Processus de reconnaissance des infirmiers et infirmières qualifiés - diplômés à l'étranger

Pour les infirmiers et infirmières qualifiés, les nouveaux immigrants et les diplômés d'études en soins infirmiers à l'étranger

Vous avez travaillé en tant qu'infirmiers et infirmières diplômés en soins infirmiers à l'étranger et vous souhaitez intégrer le milieu du travail en Israël ? Voici les informations sur le processus de reconnaissance professionnelle de votre statut

Nouveaux immigrants?

Dans le cadre de notre volonté d'améliorer l'expérience du processus de reconnaissance du statut professionnel des infirmiers et infirmières qualifiés, nouveaux immigrants, nous avons optimisé le traitement de votre demande.

Voici les principaux changements:

1. Il est possible de s'inscrire sur le Portail des personnes exerçant des professions médicales sans carte d'identité israélienne.
2. Dispense de preuve de connaissance de la langue hébraïque pour les infirmiers et infirmières nouveaux immigrants diplômés du cours d'hébreu avancé du ministère de l'Immigration et de l'Intégration, en coopération avec le ministère de l'Éducation.
3. Allègement des démarches d'obtention d'un permis permanent (certificat permanent) pour les infirmières cliniciennes spécialisées et les sage-femmes ayant une année d'expérience dans le domaine.

Vous avez achevé vos études en soins infirmiers à l'étranger ?

Il est important de savoir qu'à compter du 1er septembre 2022, le processus de traitement de reconnaissance du statut professionnel fera l'objet d'une mise à niveau numérique :

1. La vérification des documents que vous soumettez se fera par l'intermédiaire de la signature **numérique** d'un notaire agréé en Israël. Pour votre commodité, un lien [vers la base de données des notaires - la Division de la réglementation des professions, ministère de la Justice](#).
2. Le téléchargement des documents sur le portail de l'Administration des Soins Infirmiers pour la reconnaissance du

statut professionnel se fera en numérisant les documents directement dans le portail.

À partir de cette date, il ne sera plus nécessaire d'envoyer les documents par courrier recommandé à l'Administration des Soins Infirmiers.

Pour exercer la profession d'infirmier en Israël, vous devez recevoir la reconnaissance des études en soins infirmiers et de la profession que vous avez acquises à l'étranger de la part de l'Administration des Soins Infirmiers, et vous inscrire au "Registre d'inscription des personnes autorisées à exercer la profession d'infirmier" en Israël.

Ainsi, selon la "Règlementation de la Santé Publique" ([la "Règlementation de la Santé Publique" \(Equipe en soins infirmiers dans les cliniques\), 1981-5741](#) et la "[Règlementation de la Santé Publique" \(Infirmiers dans les hôpitaux\), 1988-5749](#)).

Les conditions de seuil pour la reconnaissance professionnelle en tant qu'infirmier et infirmière en Israël pour les diplômés d'un programme d'études en soins infirmiers à l'étranger

Pour information, [les instructions d'utilisation par les infirmiers et infirmières du Portail des personnes exerçant des professions médicales du ministère de la Santé](#).

Pour que vous puissiez mener le processus de reconnaissance et exercer la profession d'infirmier en Israël, vous devez remplir plusieurs conditions préalables :

- Vous êtes citoyens ou résidents d'Israël
- Votre niveau d'hébreu est bon
- Vous n'avez pas de casier judiciaire
- Votre état de santé est bon

Les étapes à suivre pour être inscrit au Registre des personnes autorisées à exercer la profession d'infirmier en Israël et pour commencer à travailler en tant qu'infirmiers qualifiés en Israël :

Il est important de parcourir [le dossier d'instructions concernant la remise des documents à l'Administration des Soins Infirmiers aux fins de la reconnaissance du statut professionnel.](#)

1. Dépôt d'une demande de reconnaissance de statut professionnel

Le processus de reconnaissance vise à vérifier et à maintenir le haut niveau de professionnalisme des infirmiers et infirmières qualifiés en Israël.

Pour recevoir la reconnaissance de l'Administration des Soins Infirmiers, vous devez remplir les conditions de seuil de la licence et soumettre des documents sur votre formation à l'étranger.

[Pour connaître les conditions et les documents nécessaires](#)

[pour soumettre une demande de reconnaissance de votre statut professionnel.](#)

2. Programme "Complétion des connaissances pour l'exercice des infirmiers et infirmières certifiés en Israël"

Le didacticiel est conçu pour vous permettre de combler des lacunes sur des sujets professionnels propres à Israël, liés au fonctionnement des infirmiers qualifiés en Israël.

Le didacticiel est disponible en six langues et est accessible après avoir reçu l'approbation de l'Administration de soins infirmiers. Pour votre commodité, le didacticiel peut être utilisé à tout moment et de n'importe où.

La note de passage au didacticiel est une condition pour pouvoir s'inscrire à l'examen de licence gouvernementale.

[Pour plus d'informations sur le site Web du ministère de la Santé concernant le programme complétion des connaissances.](#)

3. Inscription à l'examen de licence gouvernementale pour les infirmiers et infirmières qualifiés

Après avoir reçu de l'Administration des Soins Infirmiers une confirmation de votre statut professionnel d'infirmiers certifiés de l'étranger, et après avoir réussi le programme de complétion des connaissances pour l'exercice des infirmiers et infirmières certifiés en Israël, vous recevrez également une notification de votre éligibilité à passer l'examen gouvernemental de licence pour les infirmiers et infirmières certifiés. L'inscription s'effectue via le portail des professions de santé aux dates publiées.

Vous pouvez passer l'examen dans l'une des 6 langues disponibles : hébreu, arabe, anglais, russe, français ou espagnol.

[En savoir plus sur l'inscription à l'examen gouvernemental de licence.](#)

4. Preuve de connaissance de l'hébreu

Si vous avez passé l'examen de licence dans une langue autre que l'hébreu, vous devrez prouver votre connaissance de l'hébreu, comme condition à la réception d'un permis temporaire et à l'inscription au [Registre pour l'inscription des personnes autorisées à exercer la profession d'infirmier](#). Vous pouvez soumettre la preuve de connaissances en hébreu jusqu'à trois ans à compter de la date de l'examen de licence. Veuillez noter que le fait de ne pas prouver la connaissance de l'hébreu dans les 3 ans nécessitera de repasser à nouveau l'examen gouvernemental de licence. La preuve de la connaissance de base de la langue hébraïque peut être fournie

de plusieurs manières.

[Détails sur la preuve de la connaissance de la langue hébraïque.](#)

5. Obtention d'un permis temporaire

Après avoir réussi l'examen de licence gouvernementale et prouvé votre connaissance de l'hébreu, vous devrez payer pour l'obtention du permis temporaire selon les instructions qui vous seront envoyées sur le Portail des personnes exerçant des professions médicales. Le permis temporaire est valable un an et demi. Durant cette période, vous devrez travailler sous contrôle et supervision à temps plein durant au moins 12 mois en tant qu'infirmiers et infirmières dans le système de santé en Israël.

[Plus d'informations sur le permis temporaire.](#)

6. Obtention d'un permis permanent

Au terme d'une année complète de travail sous permis temporaire, vous devrez soumettre via le Portail des personnes exerçant des professions médicales, l'avis de l'infirmier / infirmière responsable et du Directeur des soins infirmiers de l'établissement où vous avez travaillé. Cet avis servira de base à la décision de l'Administration des soins infirmiers pour la délivrance d'un permis permanent.

[Plus de détails sur le permis permanent](#)

Veillez noter

À toute étape de l'examen de votre admissibilité et après celui-ci, si des informations sont reçues et/ou révélées qui jettent un doute ou indiquent le caractère mensonger des documents professionnels ou de toute information s'y rapportant, votre droit à la reconnaissance professionnelle en soins infirmiers sera révoqué.

Le projet "Renouvellement" du ministère de la Santé en coopération avec le

ministère de l'Immigration et de l'Intégration

Faites connaissance avec le projet "[Renouvellement](#)" du directeur des soins infirmiers, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et de l'Intégration, destiné aux nouveaux immigrants dont la formation à l'étranger a été reconnue en tant qu'infirmiers et infirmières qualifiés, et il a pour but de vous faciliter la tâche et de vous aider à la fois dans votre intégration en Israël et dans le processus de reconnaissance et de licence, jusqu'à la délivrance du permis pour travailler en tant qu'infirmiers et infirmières certifiés en Israël. Le projet comporte plusieurs voies d'intégration, qui comprennent un accompagnement personnel et professionnel, et même un cours de préparation à l'examen gouvernemental de licence. Le programme est ouvert deux fois par an, dans tout le pays.